

# GUIDE PRATIQUE : SAISIE DES BONIFICATIONS

## I – Bonification pour Autorité parentale conjointe

Accéder à la demande de bonification :

Dans SIAM, choisir « ELEMENT DE BONIFICATION »

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Éléments de bonification saisis

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Oui  Non

Handicap (sur avis du médecin de prévention)

Demande au titre

Valider

**Agent concerné** : agent pouvant justifier d'une garde partagée/alternée/droit de visite **ET** la distance entre le domicile de l'autre parent et l'affectation de l'agent est de **minimum 40 km**.

**Procédure** :

- Sélectionner « AUTORITE PARENTALE CONJOINTE » comme motif de demande de bonification
- La commune de résidence de l'enfant : correspond au domicile de l'autre parent (ex : Si l'autre parent habite MONTBRISON, saisir la commune MONTBRISON)

Ex : Le père de mon enfant habite Montbrison, je sélectionne MONTBRISON

**La bonification ne portera que sur les vœux sur les écoles de MONTBRISON. Il est obligatoire de les formuler en vœu 1 et vœux suivants sans discontinuité.**

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)  Oui  Non

Demande au titre

Commune de résidence de l'enfant

Ex : La mère de mon enfant habite en Haute Loire : je réalise sur Mappy le trajet entre mon affectation (ex : SAINT ETIENNE) et le domicile de l'autre parent (YSSINGEAUX) et je regarde la ville limitrophe, dans notre exemple c'est FIRMINY.

**La bonification ne portera que sur les vœux sur les écoles de FIRMINY. Il est obligatoire de les formuler en vœu 1 et vœux suivants sans discontinuité.**

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)  Oui  Non

Demande au titre

Commune de résidence de l'enfant

— Frontière entre les départements  
 ○ Ville la plus proche de la frontière

De : Saint-Étienne 42000-42230  
 Vers : Yssingeaux 43200

Départ maintenant Mes options

45 min 38 min -- --

**LE PLUS RAPIDE ET PLUS COURT** 45 min >  
 52 km > N88, Avenue Georges Clemenceau 5,85 € >  
 Actuellement 6 min de retard trafic

**DÉTAILS ET PARCOURS**

**NB :** Dans la Loire, lorsque la commune à renseigner n’atteint pas un potentiel de 10 classes, le secteur peut être élargi de commune limitrophe en commune limitrophe, jusqu’à atteindre les 10 classes. Cet élargissement est opéré au besoin par la DIPER, les agents concernés doivent impérativement contacter le service par mail à l’adresse [ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr)

## II – Bonification pour Rapprochement de conjoint

**Agent concerné :** agent pouvant justifier d’un PACS ou d’un mariage au 31/08/n-1 **OU** pour l’agent non marié ayant un enfant à charge et reconnu par les deux parents **ET** la distance entre l’affectation de l’agent et le domicile professionnel du conjoint est de **minimum 40 km**.

**Procédure :**

- Sélectionner « RAPPROCHEMENT DE CONJOINT » comme motif de demande de bonification
- La commune de résidence de l’enfant : correspond à la résidence professionnelle de l’autre parent

Ex : Mon conjoint travaille à Montbrison, je sélectionne MONTBRISON

**La bonification ne portera que sur les vœux sur les écoles de MONTBRISON. Il est obligatoire de les formuler en vœu 1 et vœux suivants sans discontinuité.**

Saisie de vos éléments de bonification	
Handicap (sur avis du médecin de prévention)	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC) ▼
Commune de résidence de l’enfant	042147 - MONTBRISON ▼

Ex : Ma conjointe travaille en Haute Loire : je réalise sur Mappy le trajet entre mon affectation (ex : SAINT ETIENNE) et le domicile professionnel du partenaire (YSSINGEAUX) et je regarde la ville limitrophe, dans notre exemple c’est FIRMINY.

**La bonification ne portera que sur les vœux sur les écoles de FIRMINY. Il est obligatoire de les formuler en vœu 1 et vœux suivants sans discontinuité.**

Saisie de vos éléments de bonification	
Handicap (sur avis du médecin de prévention)	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Demande au titre	Rapprochement de conjoint (RC) ▼
Commune de résidence de l’enfant	042095 - FIRMINY ▼

— Frontière entre les départements  
 ○ Ville la plus proche de la frontière

De : Saint-Étienne 42000-42230  
 Vers : Yssingeaux 43200

Départ maintenant Mes options

45 min 38 min -- --

**LE PLUS RAPIDE ET PLUS COURT** 45 min >  
 52 km > N88, Avenue Georges Clemenceau  
 Carburant : 5,85 €  
 Actuellement 6 min de retard trafic

DÉTAILS ET PARCOURS

The map displays a green route from Saint-Étienne (42000-42230) to Yssingeaux (43200). The route starts in Saint-Étienne, goes south through Firminy (circled in red), then continues south through Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay, Monistrol-sur-Loire, and Saint-Maurice-de-Lignon, finally reaching Yssingeaux. The map shows the department boundary between Loire (42) and Haute-Loire (43) as a dashed line. Various towns and roads are labeled, including N88 and D932.

Dans la Loire, lorsque la commune à renseigner n'atteint pas un potentiel de 10 classes, le secteur peut être élargi de commune limitrophe en commune limitrophe, jusqu'à atteindre les 10 classes. Cet élargissement est opéré au besoin par la DIPER, les agents concernés doivent impérativement contacter le service par mail à l'adresse [ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr)

**LES DEMANDES DE BONIFICATION DOIVENT SE FAIRE SUR SIAM ET SUR COLIBRIS (Pièces justificatives à déposer)**